COMMUNE D'ETROUSSAT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en session ordinaire sous la présidence de Gilles VERNAY, Maire, en suite de la convocation du 11 juin 2024.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. VERNAY Gilles, AVIGNON Michaël; DOUGEROLLES Jacques; ALLIGIER Julien; BONJEAN Valérie; BUCHARLES Sandrine; CUSIN-MASSET Julien; ROULET Bernadette; VILLENEUVE Marie-Claude

Absent(s) excusé(s): MMES JEAN-LOUIS Sandra; PAROT Liliane; M. LARZAT Stéphane MAURICE Mickaël;

♦ Absent(s):

Structurations:

Mme JEAN-LOUIS Sandra a donné procuration à M. DOUGEROLLES Jacques ; Mme PAROT Liliane a donné procuration à Mme BONJEAN Valérie ; M. LARZAT Stéphane a donné pouvoir à Mme BUCHARLES Sandrine. ; M. MAURICE Mickaël a donné procuration à M. VERNAY Gilles Secrétaire de séance : ROULET Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

*_*_*_*_*_*_*

1°) Délibération prêt relais

M. Gilles VERNAY informe que dans l'attente de rentrées de subventions, il convient de faire un prêt relais afin de rembourser l'annuité d'emprunt de cette année.

Le prêt s'élève à 300 000.00 euros pour une durée d'un an au taux fixe de 3.84 %.

La seule échéance d'un montant de 311 520.00 euros (intérêts et capital) sera à honorer le 08/07/2025. Les frais de dossier de l'emprunt sont de 300.00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposée par le Crédit Agricole en date du 07/06/2024 et après en avoir délibéré autorise à l'unanimité la contraction du prêt et mandate Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

2°) Préparation Elections Législatives

Information sur déroulement des élections et mise en place du planning de tenue de bureau de vote

3°) Vente Parcelle ZO 78 Les Pacauds

M. Gilles VERNAY informe au Conseil Municipal que l'Agence CENTURY 21 est mandatée pour la vente d'un bien cadastré ZO 77 appartenant initialement à Madame Rolande GOAILLARD depuis plus de 20 ans et dont Madame Véronique RANCES a recueilli le bien par succession.

L'entrée de cette propriété se faisait par la parcelle ZO 78, parcelle appartenant à la Commune.

Les futurs acquéreurs se proposent d'acheter la parcelle précitée.

Cette parcelle ne représente aucun intérêt majeur pour la commune du fait de sa surface.

Monsieur le Maire a pu négocier un prix à 7.50 Euros le m².

La parcelle faisant 180 m² la vente se fera pour un montant de 1350 Euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle et mandate Monsieur pour signer tous documents relatifs à cette vente dont notamment le compromis.

4°) Acceptation Don Famille CAMUGLI POIRIER

M. Gilles VERNAY informe son conseil Municipal qu'une lettre parvenue en Mairie de la part des enfants de Madame Marguerite-Jeanne POIRIER épouse CAMUGLI faisait part d'un don de 3000.00 euros de la part de leur mère défunte, décédée en janvier 2023.

Il convient donc en conséquence d'accepter le montant du don afin de pouvoir encaisser la somme correspondante.

Le Conseil Municipal approuve le montant de ce don et mandate Monsieur le Maire pour émettre le titre correspondant au montant du chèque.

<u>5°) Souscription contrat d'assurance : Acceptation reversement remboursement en cas de sinistre</u>

M. Gilles VERNAY rappelle que dans le cadre de ses missions de Maire, il convient que le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe les contrats d'assurance et en accepte par conséquence les remboursements qui seront restitués à la commune en cas de sinistre.

Le Conseil Municipal approuve donc tout remboursement qui proviendrait d'un remboursement suite à une déclaration de sinistre.

<u>6°) Régularisation montant tarification électricité Location Centre Socio-Culturel et forfait</u> ménage

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la délibération en date du 10/09/2004 fixée les tarifs de la location du Centre Socioculturel avec le tarif électricité s'élevant à 0.25 € le KW et le forfait ménage à 100.00 €

Monsieur le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2022, le KW a était passé à 0.40 € le KW compte tenu de l'augmentation du cout de l'électricité et le forfait ménage a était augmenté à 200.00 € et qu'il convient de prendre une délibération afin de régulariser la modification de ces tarifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette régularisation considérant la nécessité de ces augmentations

7°) Fonds Vert 2024- Rénovation énergetique sur bâtiment du Parc Locatif Communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal de la nécessité de faire des travaux urgents de rénovation énergétique avec isolation sur le logement situé 7 Rue des Petits Champs et appartenant au parc locatif. En effet, il est important que ces travaux soient effectués rapidement afin de ne pas perdre des recettes importantes car le loyer est de 691.00 euros mensuel et 20 euros de charges mensuelles.

Ces travaux consistent à assainir la maison locative par des travaux d'isolation afin de minimiser les pertes énergétiques.

Ainsi, Monsieur le Maire, propose les devis suivants pour un montant total de 25 352.90 € HT et 27 584.35 € TTC.

- BIG MAT BECAT pour un montant de 2567.99 € HT soit 3081.59 € TTC)
- VERNAY PLOMBERIE CHAUFFAGE pour un montant de 1900.00 € HT soit 2090.00 € TTC)
- OPH pour un montant de 18 269.91 € HT soit 19 274.76 €)
- BECAT pour un montant de 1315.00 € HT soit 1578.00 € TTC

- GUILLET THERMIQUE pour un montant de 1300.00 € HT soit 1560.00 € HT

L'étude thermique ayant à présent été réalisée, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention FONDS VERTS 2024 devant l'urgence des travaux pour trouver de futurs locataires rapidement et ainsi ne pas impacter le budget fonctionnement communal par la diminution de recettes.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve l'urgence des travaux et autorise Monsieur le Maire à monter le dossier d'aide au financement auprès du Fonds vert dans les meilleurs délais compte tenu du nombre restreints de dossiers retenus afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de 20 % minimum du HT.

8°) Bail Commercial Gérance Bar Epicerie Le Saint Georges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le choix du Gérant se porte sur Monsieur et Madame RACZYNSKI qui viennent du Nord de la France.

Le Bail commercial sera établi par Maître ACHARD entre la Commune et la SAS Le Saint Georges sur la base d'un loyer tout confondu (commerce + logement + matériel + licence IV) de 500 euros TTC à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire précise bien que le logement est directement lié au commerce (si plus d'activité la location du logement prend fin)

Le Conseil Municipal approuve ces éléments et le montant du loyer avec 13 voix pour et autorise ainsi Monsieur le Maire à signer tous documents ainsi que le bail auprès de Maître ACHARD.

6°) Informations et Questions diverses

Le citystade

Les travaux sont achevés. Une barre de seuil est à prévoir.

Videoprotection

Le projet de vidéoprotection est en attente du retour de subvention FIPD et sera donc reporté au 2^{ème} semestre.

Agrivoltaisme

Depuis la dernière réunion, NEOEN s'est réuni en Mairie.

De nouveaux points ou modifications ont été apportées notamment le montant à verser passe de 15 000 euros à 7500 euros et le reste sera donné en prime.

Il conviendra de recontacter la SAFER, la Chambre d'Agriculture, la FNSEA et les JA pour leur expliquer le projet car il est perçu comme une pénalisation envers les agriculteurs.

La Préfecture n'émet pas d'avis favorable car NEOEN n'aurait pas accès aux tarifs de la CRE et demandes d'apporter des réponses techniques au projet.

La DTT a voté favorablement au il est novateur et nouvellement porté par une collectivité.

Personnel Communal Technique

Le départ à la retraite de l'Agent Technique Monsieur KERLAOUEZO Jean-Philippe est imminent. Et serait porté compte tenu de l'étude de la CARSAT a fin février 2025.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission du personnel afin d'anticiper son départ et d'envisager un recrutement à l'automne.

En exécutif et devant la surcharge de travail, le contrat de Monsieur JACOB Gérard (35 heures hebdomadaires) et Monsieur PINFORT Alexis (26 heures hebdomadaires) ont été reconduit jusqu'au 30 septembre.

Subvention Voirie

Le dossier de subvention a été déposé et a de fortes chances d'être validé.

RCVCB et adressage

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de prévoir des réunions suite à la mise en place des commissions lors de la dernière réunion afin d'avancer sur ces 2 opérations à venir.

La séance est levée à 21h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Gilles VERNAY